

« L'enfant en apprenant à marcher décompose et analyse en quelque sorte tous les temps de cet acte compliqué, et lorsque, par l'exercice qui conduit à l'habitude, son système cérébro-spinal a enregistré la série des actes conscients et voulus qui constitue la marche, c'est-à-dire lorsque la mémoire organique ou médullaire se sera formée, l'enfant pourra marcher à son insu, sans y penser. L'intelligence et la volonté n'interviendront dans la suite que pour diriger et régler la marche. Ce fait est l'analogie de ce qui se passe chez les grenouilles décapitées qui exécutent des mouvements très compliqués, tels que le saut, la natation, des actes de défense... Les mêmes opérations se passent chez l'enfant qui apprend à écrire, à parler, ou s'exerce à un métier manuel (1). Et si l'on demande comment il se fait que l'éducation des mouvements étant nécessaire, l'hérédité intervienne pour imprimer une ressemblance de famille à ces actes, nous répondrons que c'est parce que chez le descendant le développement du système nerveux sensitivo-moteur, comme celui des facultés, passe par les mêmes phases que chez l'ascendant. Ce que ce dernier transmet par voie d'hérédité à ses enfants, ce n'est pas l'écriture ou tout autre acte approprié à un but, mais bien les particularités d'évolution qui se trouvent en puissance dans le système nerveux au moment de la naissance et qui se développeront suivant la même modalité au moment voulu si l'on exerce les aptitudes.

Transportons ces données dans le domaine des criminels, et voyons ce que les faits d'hérédité nous apprennent.

De même que l'expression constitue un langage naturel, qui nous est en partie transmis par nos parents, de même nous héritons des états psychiques, sentiments et passions, que traduit ce langage. Et comme, à tout prendre, le caractère n'est que la résultante des sentiments, des passions et des penchants, nous pouvons dire que le caractère lui-même est souvent héréditaire. Prosper Lucas (2) a donné des exemples dans lesquels l'avarice, le vol, l'homicide reconnaissent pour origine les mêmes vices chez les parents. Despine (3) rappelle

(1) Schack, *La Physionomie*, p. 401.

(2) Lucas, *Traité de l'hérédité*.

(3) Despine, *Psychologie naturelle*, 1868, et *De la Folie* Etude psychologique sur les criminels, Paris 1875.

l'exemple de la famille Chrétien dans laquelle la tendance au vol était héréditaire. Des trois frères de cette famille, l'un eut un fils condamné aux travaux forcés pour vol et assassinat; le second eut deux fils et un petit-fils: tous trois furent condamnés pour vol et assassinat; le troisième eut sept petits-enfants dont six subirent les mêmes peines pour les mêmes forfaits.

Les recherches de Paul Aubry (de Saint-Brieuc) sur la fameuse famille de criminels, les Kerangal, — d'où Ch. Mérouvel a tiré son roman *Le Dernier des Kerandal*, — prouve à merveille, non seulement l'hérédité du crime, mais aussi que la répression ne saurait jamais atteindre trop tôt les criminels et qu'on devrait tout faire pour empêcher ces gens de se reproduire. (*Une Famille de criminels*, Ann. médico-psychologiques, p. 429, 1892).

Ribot (1) rapporte, d'après le *Cornhill Magazine*, qu'il y avait en Amérique, dans le district de l'Hudson supérieur, une jeune femme d'un naturel très pervers. De bonne heure elle échappa à la corde, se maria et eut beaucoup d'enfants. Il y a d'elle aujourd'hui quatre-vingt descendants en ligne directe. Un quart a été frappé par la justice; les trois autres quarts se composent d'ivrognes, de fous, d'idiots et de mendiants. Les exemples qui montrent l'hérédité de la tendance au suicide abondent. Voltaire avait remarqué ce fait.

Un homme d'une conduite régulière et « d'un caractère sérieux s'est tué, dit-il, le 17 octobre 1769... Son frère et son père s'étaient tués au même âge que lui. Quelle mystérieuse sympathie, s'écrie le grand philosophe, fait périr le père et les deux enfants de leur propre main et du même genre de mort, précisément quand ils ont atteint le même âge! »

Sighele, nous dit Lombroso, qui a fouillé tous les procès intentés contre les criminels d'Artena depuis 1852, y a presque toujours trouvé les mêmes noms... Le père et le fils, le petit-fils se suivent à distance, comme poussés par une loi fatale. Dans le dernier procès, il y avait deux familles déjà célèbres dans les annales judiciaires: l'une de sept personnes, l'autre de six, le père, la mère et les fils; pas un ne manquait. C'est la confir-

(1) Ribot, *L'Hérédité psychologique*, p. 99.

mation de la doctrine de Vidocq : « Il existe des familles, a dit ce coquin, dans lesquelles le crime se transmet de génération en génération, et qui ne paraissent exister que pour prouver la vérité du vieux proverbe : Bon chien chasse de race. »

Bref, la ville d'Artena, province de Rome, se distinguerait par un nombre de meurtres six fois plus grand et un nombre de vols trente fois plus élevé que dans la moyenne de l'Italie. Dernièrement Fauvelle signalait une tache noire pareille en France, dans une série de bourgs situés sur la lisière des forêts de la Thiérache (Ardennes).

Féré, partisan que le criminel est un dégénéré, et le plus souvent un dégénéré héréditaire, a trouvé que sur 8.227 jeunes détenus 2.547 descendaient de parents qui avaient subi des condamnations.

D'autres ont pu dire que les générations de filous, d'escarpes et d'assassins qui « sucent le crime avec le lait empoisonné du biberon maternel », que la « carrière criminelle » se recrutent de plus en plus par voie héréditaire, mais on peut toujours se demander si dans ces conditions, ce n'est pas le milieu social qui fait tout le mal.

Du reste, dans l'histoire du crime, le crime n'engendre pas toujours le crime, tant s'en faut. Raux, directeur de la circonscription pénitentiaire du Rhône, n'a rencontré l'héritage du crime d'une façon certaine et avérée que 42 fois sur 356 familles de détenus, soit 12 0/0 ; 49 fois, il est vrai, la réputation des parents était mauvaise et 138 fois douteuse. Mais bref, l'honnête homme peut engendrer un criminel, et l'assassin peut donner le jour à un homme vertueux. L'hérédité transmet des tendances, des penchants heureux ou fâcheux, mais ces tendances et ces penchants ne sont pas fatals. C'est là de la force à l'état potentiel qui peut ne jamais se dépenser. Le psychologue ne pourrait donc accepter dans toute leur rigueur ces vers d'Alfred de Musset :

Il naît sous le soleil des âmes dégradées,
Comme il naît des chacals, des chiens et des serpents,
Qui meurent dans la fange, où leurs mères sont nées.

La puissance aveugle de l'hérédité contribue à la dégénérescence des familles et des races, car par elle se transmettent les modifications fâcheuses qui naissent à un moment donné dans l'un des chaînons de la race. Cette énergie conservatrice serait excellente si elle n'avait qu'à transmettre de bons caractères et d'heureuses variations. Mais il n'en est pas ainsi ; et la décadence surviendrait plus vite encore, si les *croisements* ne venaient rendre aux rejetons un sang nouveau et plus vigoureux.

En résumé, l'hérédité régit à la fois notre conformation extérieure et nos différents modes d'activité. Si rien ne venait la contrarier, elle consisterait simplement dans la transmission des mêmes caractères. Mais l'union de deux êtres différents d'une part, le milieu et l'éducation de l'autre, sont des causes profondes de variation incessante. Ainsi s'acquièrent des modifications physiques et psychiques instables qui pourront même l'emporter sur les caractères héréditaires. L'hérédité de la plus grande partie des caractères ayant toujours lieu, mais l'hérédité de la totalité des caractères ne se réalisant jamais, on peut dire que la loi d'hérédité se réalise toujours et qu'elle ne se réalise jamais. Je ne veux point entrer plus avant dans la question de l'hérédité, et apporter les statistiques pour et contre l'hérédité criminelle, mais je crois ne pouvoir mieux faire en terminant ce chapitre que de rapporter ces paroles profondes de Bernheim.

« Quand je vois, dit Bernheim, deux enfants élevés ensemble, soumis à la même éducation, vivant dans le même milieu, l'un manifester de bonne heure des instincts d'honnêteté et de moralité qui guideront tous les actes de son existence, l'autre s'affirmer d'emblée comme un vaurien sourd à toutes les exhortations, qui n'obéit qu'à ses impulsions mauvaises et sera toute sa vie un malfaitéur, quand je suis ces deux natures depuis leur naissance, je me demande si leur évolution morale n'était pas dans l'œuf, comme leur évolution physique ! »

On a donc beau s'écrier qu'il n'y a point solidarité fatale entre le père et le fils... tout nous dit que l'hérédité psychique n'est qu'un côté de l'hérédité physiologique... D'où notre monde civilisé devrait empêcher la procréation d'individus qui, selon toute probabilité, deviendront des criminels. Cette suppression

d'éléments mauvais produirait une amélioration de la race par sélection artificielle. L'antiquité, plus audacieuse que nous, ne nous a-t-elle pas inconsciemment devancé dans cette voie ?

§ II. — LE CRIME ET L'ATAVISME

Pour une certaine école, le criminel, je le répète, serait un sauvage, un retardé. Mais tandis que les uns le regardent comme sauvage dans ses traits physiques et moraux, les autres n'y veulent reconnaître qu'un sauvage au point de vue moral.

1. — Théorie atavistique, physique et morale

Lombroso, Ferri, Garofalo, Sergi, Bordier, etc., ont soutenu que l'aptitude criminelle est liée à une certaine conformation ou malformation du cerveau, déjà reconnaissable à certains caractères corporels. Le criminel-né, d'après l'École, ne serait qu'un être aberrant parmi les modernes, un représentant des anciens troglodytes sauvages contemporains de l'Ours des cavernes et du Mammouth, et le crime un phénomène réversif ou atavistique, une fatalité par conséquent contre laquelle le sujet ne peut rien ! La variabilité, les croisements à outrance, la sélection naturelle altèrent progressivement les types ; les caractères fondamentaux s'égrènent, la race a vécu. Mais l'hérédité peut accidentellement faire reparaitre et ressusciter le type. Eh bien, le type criminel serait un de ces ressuscités.

Zola s'est inspiré de ces idées dans sa *Bête humaine* où il prête à l'un de ses principaux personnages une brutalité sanguinaire qui se réveille à la façon d'un instinct endormi et réclame, en dehors de toute raison, satisfaction immédiate de ses goûts sauvages et de ses appétits grossiers, — voulant rappeler par là l'âge préhistorique où la bataille inexorable de la vie faisait de l'homme un loup pour son semblable : *Homo homini lupus*.

Mais si l'ancêtre de l'homme était un être voisin des Singes, il a dû être frugivore, par conséquent doux, patriarcal. Dès lors pourquoi nous présenter l'immoralité, la férocité, le crime comme des phénomènes d'atavisme ?

D'après Lombroso, *la tête criminelle* se caractérise par l'asymétrie, le front fuyant, la saillie des arcades orbitaires, le volume énorme des zygomés et des mâchoires, la grandeur des orbites, le type ptéléiforme de l'ouverture du nez, l'appendice lémurien de la mâchoire. Physiologiquement le criminel se distingue par une analgésie congénitale et une obtusion de la sensibilité générale et spéciale. C'est ce que Pauline Tarnowski a également voulu prouver en ce qui concerne l'étendue du champ visuel, de la sensibilité olfactive et gustative chez les femmes criminelles (1).

Mais ce type criminel, en admettant pour un instant qu'il existât, qui nous dit qu'il est plutôt un *type congénital* qu'un *type social* ? En d'autres termes, le type criminel est-il un legs des parents ou des ancêtres, ou n'est-il pas simplement le cachet de gens qui ont des caractères communs parce qu'ils vivent dans des conditions sociales à peu près semblables ?

Nos recherches anatomiques nous ont montré à l'évidence que le type criminel n'existe pas. Ceci ne veut pas dire que la virtualité criminelle ne soit pas inscrite dans la physiologie cérébrale, mais nous ignorons encore, pour employer le langage imagé de Tarde, à quelles « raies spectrales du cerveau » correspond l'aptitude criminelle. Si nous en appelons de Lombroso à Lombroso lui-même, du reste, nous obtenons la même réponse. C'est en vain, en effet, que Marro (2), dans ses recherches sur 542 délinquants piémontais qu'il a comparés à 100 sujets honnêtes de même race, a cherché à soutenir le Maître. Il a trouvé que les anomalies d'origine atavistique ou héréditaire étaient à peu près les mêmes chez les honnêtes gens que chez les criminels ; mais par contre, ses recherches lui ont révélé une prédominance remarquable des anomalies pathologiques, ce qui, pour le dire en passant, renverse immédiatement la doctrine atavistique du

(1) Pauline Tarnowski, *Congrès d'Anthrop.*, de Bruxelles, 1892.

(2) Marro, *loc. cit.*, p. 137.